

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 51/2024  
17 décembre 2024

### L'Autorité belge de la Concurrence approuve l'acquisition de TDP par GIMV

Le 13 décembre 2024, l'Autorité belge de la Concurrence (« l'Autorité ») a approuvé l'acquisition de TDP par GIMV.

La concentration a été notifiée le 4 décembre 2024 et l'application de la procédure simplifiée a été demandée.

GIMV est une société d'investissement qui se concentre sur les investissements directs dans des petites et moyennes entreprises ayant leur siège en Belgique, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suisse. GIMV est contrôlée par WorxInvest.

TDP est une société active dans le développement, l'investissement et la gestion d'un large éventail d'infrastructures et de biens immobiliers sélectifs.

L'enquête de l'Auditorat montre que la concentration notifiée ne donne lieu à aucun chevauchement entre les entreprises concernées.

Dans sa décision du 13 décembre 2024, l'Autorité constate alors que les conditions d'application de la procédure simplifiée sont remplies et que la concentration notifiée ne soulève pas d'objections.

#### **Pour de plus amples informations, nous vous invitons à prendre contact avec :**

Damien Gerard  
Auditeur général  
Tél : + 32 (2) 277 76 57  
Courriel : [damien.gerard@bma-abc.be](mailto:damien.gerard@bma-abc.be)  
Site internet : [www.abc-bma.be](http://www.abc-bma.be)

L'Autorité belge de la Concurrence (ABC) est une autorité administrative indépendante qui contribue à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de concurrence en Belgique. Concrètement, l'ABC poursuit les pratiques anticoncurrentielles, telles que les cartels et les abus de position dominante, et contrôle les principales opérations de concentration et de fusion. L'ABC coopère avec les autorités de concurrence des États membres de l'Union européenne et la Commission européenne à l'intérieur du réseau européen de la concurrence (REC).